3489 - Qu’en est-il du fait de baiser la main de quelqu’un ?

question

Comment juger le fait de baiser la main de quelqu’un ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

« Il est recommandé de baiser la main aux pieux et aux ulémas vertueux et l’on réprouve d’en faire de même pour d’autres. Mais l’on ne baise pas la main à un bel homme imberbe (extrait du livre intitulé : « les Fatawa de l’imam an-Nawawi, p. 71).

En marge du livre on lit : « Il n’est pas réprouvé de baiser la main à quelqu’un en raison de son renoncement,de sa piété, de ses connaissances, de sa noblesse, de son intégrité ou d’autres qualités religieuses. Cela est même recommandé car Abou Ubayda a baisé la main d’Omar (P.A.a). En revanche, ce comportement devient réprouvé quand il est dicté par la richesse de l’autre, sa puissance, l’audience dont il jouit auprès des autorités temporelles. Al-Moutawalli, l’un de nos condisciples dit que cela n’est pas permis. Il entend par- là que c’est interdit.

« Il nous a été rapporté dans les Sunan d’Abou Dawoud d’après Zura’a (P.A.a), qui a fait partie de la délégation d’Abd al-Qays, qu’il a dit : Nous partions très vite de nos montures et nous précipitions à baiser la main du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et son pied.